



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
Troisième séance - mercredi 31 janvier 2024 à 19 h
Salon du personnel

ORDRE DU JOUR

**«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves.» (LIP, art. 64)**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption et suivis au procès-verbal du 22 novembre 2023**
- 4. Questions du public**
- 5. Sujets pour adoption**
- 6. Sujets pour approbation**
 - Dérogation pour le préaccueil des élèves du préscolaire 2024-2025 (fiche 14A MEQ)
 - Temps alloué à chaque matière 2024-2025 (fiche 15 MEQ)
 - Orientation générale en matière d'enrichissement et d'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études 2024-2025 (fiche 14B MEQ)
 - Sorties éducatives impliquant un changement d'horaire ou un déplacement (fiche 16 MEQ)
 - Fonds à destination spéciale (fiche 22 MEQ)
- 7. Sujets pour consultation**
 - Plan de répartition de la clientèle 2024-2025
- 8. Sujets pour information**
 - Projection au 30 juin 2024
 - Règles pour le classement des élèves et pour le passage d'un cycle à l'autre (fiche 14A MEQ)
- 9. Information des membres du conseil d'établissement :**
 - Présidence
 - Direction
 - Représentant du comité de parents du CSSDA
 - Représentants des enseignants
 - Représentante du service de garde
 - Représentante du personnel de soutien
 - Représentante des professionnels

10. Questions diverses

11. Date de la prochaine séance : 20 mars 2024 à 19 h